



DU MERCREDI 20 JUILLET 2016

Consommation

Le paiement par smartphone lancé en France

Le service de paiement Apple Pay a été lancé en France hier par le géant de la Silicon Valley avec deux partenaires bancaires qui font le pari du paiement par smartphone, une pratique encore peu répandue dans l'Hexagone.

Apple Pay permet de payer chez les commerçants ou en ligne depuis les derniers modèles d'iPhone, mais aussi avec une tablette iPad ou une montre Apple Watch, via un système sécurisé par la reconnaissance des empreintes digitales.

Seuls les clients du groupe

bancaire BPCE (Banque Populaire et Caisse d'Épargne) et de Carrefour Banque, pourront pour l'instant mettre en pratique ce mode de paiement.

Ce système permet de payer au-delà de la limite des 20 euros des cartes bancaires sans contact.

Apple précise qu'il attribue un numéro unique à chaque transaction et ne stocke pas les informations bancaires sur les appareils ou ses serveurs, afin de rassurer les utilisateurs.

Pour valider le paiement, le propriétaire de l'iPhone doit utiliser la fonction «Touch ID» en plaçant son



doigt sur son téléphone qui reconnaît son empreinte digitale.

Apple a déjà lancé ce service aux États-Unis, au Canada, en Australie et en Chine notamment. En Europe, Apple Pay a débuté au Royaume-Uni il y a un an

et en Suisse début juillet. Mais Apple Pay devra convaincre les consommateurs qui s'inquiètent de la sécurité des porte-monnaie électroniques et regardent encore avec suspicion les technologies d'authentification biométrique. Photo AFP

■ Toute l'année, la gendarmerie fait appel à des réservistes ■ Depuis l'attentat de Nice, ces renforts sur le terrain sont amenés à augmenter ■ En Charente, beaucoup de réservistes se sont rendus disponibles.



Hier, à La Rochefoucauld, la patrouille était composée de réservistes, mais pour les commerçants, aucune différence, ils sont d'abord gendarmes.

Photos Quentin Petit

Maxime Delporte

“ Gendarme durant ses vacances



L'effet a été immédiat pour Maxime Delporte. Brigadier-chef de réserve depuis 4 ans dans la gendarmerie, il a entendu l'appel du chef de l'État après l'attentat de Nice. «J'ai ajouté des jours de disponibilité après Nice. Et j'encourage mes amis à devenir réservistes opérationnels. Je viens d'avoir une licence de chimie. Je veux poursuivre mes études et continuer à être réserviste. Mes amis trouvent que j'ai du courage de faire ça!»

Repères

Entre 8 et 11. C'est le nombre de gendarmes de la réserve opérationnelle déployés, en moyenne, chaque jour, en temps normal, en Charente. Pour l'été, ils sont en réalité une cinquantaine déployée sur le terrain.

Sabrina Pitaud

“ Céréalière et gendarme



Dans la vie, Sabrina Pitaud gère, seule, une exploitation agricole de 80 hectares de céréales, à Chalais. Pourtant, cet été, elle est aussi gendarme au poste d'Aubeterre. «Être gendarme me plaît. Mais je savais que j'allais hériter de l'exploitation de mon père. Avant qu'il ne prenne sa retraite, j'ai été gendarme adjoint volontaire pendant 5 ans. À la fin du contrat, j'ai tout de suite signé pour être réserviste. Tous les jours, je croise des jeunes qui pensent suivre le même chemin.»

173. C'est le nombre de réservistes opérationnels pour la gendarmerie en Charente. Un vivier composé de gendarmes en retraite, ou de jeunes formés pour le devenir.

17. C'est l'âge minimum pour devenir réserviste. L'âge limite vient juste d'être relevé à 40 ans pour les citoyens sans expérience militaire.

Les gendarmes ont du renfort

Richard TALLET
ctallet@charentelibre.fr

Les deux parlent d'un élan patriote. «On savait qu'il allait y avoir du travail supplémentaire.» Le major Michel Monestier et le capitaine Claude Lafarge ont décidé de sacrifier leurs vacances pour répondre à l'appel du président de la République. Les deux anciens gendarmes sont devenus réservistes à l'heure de la retraite. Depuis lundi, avec l'adjutant Thierry Gascou, ils gèrent justement les réservistes qui vont arriver en renfort.

Alors que François Hollande se rend aujourd'hui à Saint-Astier, au Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNFEG) pour voir les nouvelles recrues, en Charente, son plaidoyer pour la réserve opérationnelle après l'attentat de Nice, a déjà fait son effet.

«Dix-sept retraités se sont signalés pour rejoindre la réserve opérationnelle», apprécie l'adjutant Thierry Gascou. Pour les anciens

gendarmes, la remise à niveau ne dure qu'une journée et ils peuvent donc être sur le terrain très vite. «Le contexte fait que nous allons avoir besoin d'au moins 20% de personnel en plus», évalue l'adjutant.

L'autre effet post-attentat se mesure sur Minotaur, le logiciel qui recense les disponibilités des réservistes opérationnels. Dès vendredi, beaucoup ont ajouté des jours de disponibilité à leur planning. «J'en ai même qui ont négocié avec leur employeur pour prendre des jours dans les semaines qui viennent», apprécie le militaire.

Plus de présence sur le terrain

Ces réservistes opérationnels ne sont pas des gendarmes subalternes. S'ils ne font pas directement la guerre contre Daesh, ils viennent surtout renforcer la présence des forces de l'ordre sur le terrain et dégagent les gendarmes d'active pour d'autres missions. «On est très présents», ap-

précie le major Gilles Placet. L'ancien commandant de la brigade de Blanzac a voulu être réserviste «parce que j'aime ce travail et je voulais garder le contact.»

“
J'ai reçu en trois jours autant de demandes d'information sur la réserve qu'en deux mois.”

Avec le brigadier-chef Maxime Delponté, 23 ans, réserviste depuis 4 ans et le gendarme François Chauvet, retraité après 35 ans de service, hier, ils étaient en renfort à La Rochefoucauld. Au menu, patrouille, contrôle routier, contact avec les commerçants. «Pour nous, c'est trop im-

portant de les voir», insiste Pascal Lasnier, bijoutière à La Rochefoucauld. «C'est super-important, on a besoin qu'ils soient là». Pour le groupement de gendarmerie de Charente, c'est aussi une force importante.

«Les réservistes existent depuis longtemps et on les emploie au quotidien», explique le chef d'escadron Yvan Santouil qui doit maintenant «organiser la montée en puissance de cette ressource».

«J'ai reçu en trois jours, autant de demandes d'information sur la réserve qu'en 2 mois», compte l'adjutant Thierry Gascou. Une trentaine de civils qui vont devoir faire leurs preuves avant d'enfiler l'uniforme. «Ils subissent des tests psychologiques et un examen moral», détaille le chef d'escadron Yvan Santouil.

S'ils répondent aux critères, alors ils auront un mois de formation. «Mais ce ne sera pas avant juillet 2017, à Saint-Astier». Un processus qui peut sembler long mais qui doit permettre de répondre aux besoins futurs.

«On doit mettre les moyens pour que les événements de l'été se fassent»

Le préfet tenait à marquer le coup. Pierre N'Gahane s'est donc rendu, hier après-midi, au poste de gendarmerie d'Aubeterre qui ne fonctionne que l'été, grâce à deux gendarmes de la réserve opérationnelle. «Suite à l'attentat de Nice, nous allons avoir besoin de plus de force de sécurité déployée sur le terrain», explique le représentant de l'Etat. «On doit mettre les moyens pour que les

événements de l'été se fassent. Nous allons, immédiatement après, identifier les manifestations et les lieux à enjeu. Ensuite, je laisse au chef de corps le soin de gérer les effectifs de la réserve en fonction des besoins identifiés». Le même travail a été fait au niveau de la police, moins habituée à utiliser ses réservistes. «Mais 9 à 10 anciens policiers vont être mobilisés dans les prochains jours.»



L'adjutant Gascou entouré des réservistes Monestier et Lafarge qui ont sacrifié leurs vacances pour aider le responsables de la réserve en Charente.

Photo CL

Vignoble: la réponse d'un «vautour» aux JA

«Primé» par les Jeunes agriculteurs pour avoir acheté 11 hectares de vigne en France pour les replanter dans l'AOC Cognac, un viticulteur s'explique.

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Viticulteur à Clion en Charente-Maritime, David Couillaud a été cité par les Jeunes agriculteurs (JA) qui ont décidé de lui remettre le premier «Vautour d'or» lors d'une cérémonie symbolique et médiatique à Segonzac la semaine dernière (CL du 13 juillet). La raison de cette dénonciation par ses pairs? Il a acheté 11 hectares dans un vignoble de France en difficulté pour pouvoir les replanter dans l'AOC Cognac, comme la loi l'autorise depuis janvier dernier. «En réponse au syndicat des JA toujours prêt à dénoncer les comportements de chacun à partir du moment que cela ne correspond pas à leur politique locale», le viticulteur a décidé d'expliquer sa démarche dans une lettre dont nous publions plusieurs extraits.

«Le système est souhaitable pour l'économie nationale»

Il se place plutôt du point de vue de l'ensemble du vignoble français plus que par rapport au vignoble cognaçais. «Bruxelles a favorisé les échanges à l'intérieur d'un même pays afin de favoriser une économie flexible qui s'adapte à la réalité du marché. Par un système de transfert de droits d'une



Les Jeunes agriculteurs ont remis leur premier «Vautour d'or» à David Couillaud lors d'une cérémonie symbolique et médiatique à Segonzac la semaine dernière.

Photo CL

région à une autre, on n'augmente absolument pas la surface des vignes en France, on adapte simplement le vignoble en répartissant, le cépage, le lieu ou les modes de conduite. C'est l'évolution normale du vignoble depuis toujours», explique d'abord David Couillaud estimant le «système est non seulement légal mais souhaitable pour l'économie nationale». Ses détracteurs ne remettent pas en cause la légalité de la démarche mais regrettent le man-

que d'éthique de cette stratégie «qui peut déstabiliser toute la filière en deux ans». Pour David Couillaud, il n'y a, au contraire, aucun problème éthique. «Les délateurs montrent du doigt les viticulteurs qui se donnent la peine d'acheter des vignes à l'intérieur de l'Hexagone, promettant des sanctions... et ensuite demandent 250 hectares de plantations nouvelles en expliquant qu'on a besoin d'augmenter les surfaces.» Le viticulteur fait référence aux autorisations de plantations accordées chaque année après discussion avec l'ensemble de la filière. Lui juge «arbitraires» ces autorisations, insuffisantes cette année pour répondre à l'ensemble des demandes des viticulteurs (il y a eu dix fois plus de demandes en 2016). Il estime que les transferts de plantation sont «recommandables et souhaitables» vers une région «où la demande est forte». Il condamne en revanche la «stigmatisation des viticulteurs qui travaillent et investissent». Les JA évoquent eux «les comportements égoïstes» de certains comme David Couillaud. Pour ce dernier, le syndicat devrait au contraire «organiser des facilités d'achat entre viticulteurs dans chaque région». Des positions diamétralement opposées et un débat qui n'a pas fini d'agiter la filière.

Le Manoir de Bois Charente en difficulté

La centre éducatif de Graves-Saint-Amant, destiné aux jeunes en difficulté, est en procédure de faillite. Il devra attendre septembre pour connaître son avenir.



Le tribunal prendra sa décision en septembre. Pour Marbel Herbon, délégué du personnel, il n'y a plus qu'à espérer qu'une reprise sérieuse sera possible.

Photo Quentin Petit

Myriam HASSOUN
m.hassoun@charentelibre.fr

Depuis 2003 et sa création, plus de 260 jeunes en difficulté ont été accueillis et formés en son sein. La Maison d'enfants à caractère social (Mecs) de Graves-Saint-Amant, gérée par l'association Bois Charente, a été placée en procédure de faillite collective au 1^{er} décembre 2015. Elle n'héberge plus aucun jeune depuis la semaine dernière, prête à l'éventualité d'une liquidation. Hier, le tribunal de grande instance d'Angoulême devait statuer sur son avenir. Il a finalement repoussé sa décision au 15 septembre, le temps d'étudier deux offres de reprise. Une date attendue avec impatience par les 20 salariés en CDI (éducateurs, psychologues, moniteurs...) employés par cette structure logée au manoir de Bois Charente, propriété de la ville d'Angoulême. La Mecs est en lourd déficit financier depuis 2015. Elle s'est aussi retrouvée dans la tourmente plusieurs fois ces dernières années. La structure

forme ses pensionnaires aux métiers de la restauration, du service, de la maintenance de bâtiments collectifs et des travaux paysagers. Elle peut accueillir jusqu'à 15 internes, entre 14 et 21 ans. Des jeunes personnes uniquement adressées par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou par les départements.

Moins de jeunes

«Le problème, c'est que l'on nous adresse de moins en moins de jeunes, fait remarquer Marbel Herbon, délégué du personnel. C'est une question pour les départements d'arbitrage budgétaire: nous envoyer des pensionnaires a un coût.» 287 euros par jour et par enfant, tarif fixé conjointement par le conseil départemental de la Cha-

rente et le ministère de la Justice. «On a perdu progressivement la confiance des Départements. Notre projet d'établissement a été retoqué en mars 2015, à la fois par le Conseil départemental de la Charente et par le ministère de la Justice» décrit Thierry Pitaud. Le directeur de la Mecs refuse de faire le lien entre cette perte de confiance et les événements qui ont secoué la structure à plusieurs reprises: un incendie ravageur déclenché par un pensionnaire en 2008, des violences exercées contre un jeune par d'autres internes en 2013. La Mecs n'accueille en fait au maximum que deux Charentais par an. La plupart des pensionnaires viennent donc d'ailleurs, souvent des départements limitrophes, parfois aussi de banlieues difficiles. «Il faut bien considérer le type de jeunes que nous accueillons: oui, ils sont difficiles et oui il y a des problèmes, cela fait partie du risque de notre activité, justifie Thierry Pitaud. Est-ce une raison pour plomber? Où iront ces jeunes si nous fermons?»

Pour Brigitte Fouré, vice-présidente du Département en charge des solidarités pour l'enfance et la famille, il y a pourtant bien à la Mecs des choses à revoir. «Au niveau de l'accueil notamment. Les internes sont trois par chambre par exemple, ce qui n'est pas acceptable de notre point de vue. Le Département a en charge la surveillance administrative de la structure: nous disons qu'il y a des progrès à

»

Il faut bien considérer les jeunes que nous accueillons : oui, ils sont difficiles, oui il y a des problèmes. Est-ce une raison pour nous plomber ?

faire.» L'élue cependant répète son attachement au travail mené par le personnel «et si nous adressons moins de jeunes, c'est parce qu'il y a peu de demandes pour les métiers auxquels forme la Mecs» tient-elle à souligner.

Dans ces conditions, avec moins de pensionnaires et donc moins de financement, la structure s'est endettée pour continuer à fonctionner. Un emprunt de 100 000 euros en particulier a été contracté en 2011 «et nous avons dû aussi faire d'importants travaux d'aménagement» ajoute Thierry Pitaud, un peu amer à l'heure de l'audience : «normalement en 2017, l'emprunt était remboursé, on pouvait même baisser le prix de journée.» Deux associations ont cependant candidaté pour reprendre la structure (voir encadré). «Il nous reste donc encore l'espoir d'être repris en septembre» commente Marbel Herbon.

Deux associations prêtes à reprendre

Deux associations sont sur les rangs pour reprendre la structure. L'association charentaise Père Le Bideau (APLB), qui a déjà dans son escarcelle la Mecs ruelloise Maison Jean-Baptiste ainsi que l'itep Tous-Vents à Angoulême, s'est proposée: «Nous nous-sommes positionnés, sous réserve de l'accord de nos financeurs, car l'action du Manoir de Bois Charente est dans la droite ligne de ce que nous faisons», confirme

Jean-Marie Laurent, son président. L'Alepa a, elle, officiellement candidaté. Un bénévole de Bois Charente, Jean-François Broch, siège également au conseil d'administration de cette grande association basée à Lille. Le tribunal d'Angoulême a repoussé la date limite de dépôt des dossiers au 26 août afin de permettre aux deux candidats de monter des projets carrés et de les présenter également

au Département. Ce dernier, par la voix de Brigitte Fouré, espère que la structure sera reprise et les emplois sauvegardés. Mais prévient néanmoins d'ores et déjà: «Nous ne nous engagerons pas sur 12 places pour des Charentais. Budgétairement, ce serait trop lourd et nous préférons étudier actuellement des modes de prise en charge alternatifs. Il faudra travailler avec d'autres départements.»



Bois Charente forme les jeunes jusqu'au CAP, en particulier aux métiers de la restauration.

Photo archives Majid Bouzzit

Faits divers

■ CHÂTEAUBERNARD

Il incendie la voiture de son ex-petite amie

Deux voitures ont été incendiées lundi, en début de soirée, dans la commune de Châteaubernard. Une jeune femme, propriétaire de la voiture détruite par les flammes, a signalé à la police que son ex-petit ami, faisant partie de la communauté des gens du voyage, avait tenté de la contacter et de rentrer dans son domicile. La jeune femme avait alors refusé ses avances. L'individu, résident à Cognac, a été interpellé tard dans la soirée de lundi. Au moment de son arrestation, il portait sur lui un couteau. Il a été immédiatement entendu par les enquêteurs de la police. Durant son interrogatoire, le suspect a reconnu les faits. Il a été présenté au magistrat, qui a décidé de l'incarcérer dans les plus brefs délais. L'individu avait déjà été condamné dans une autre affaire il y a quelques mois. Il est également connu des services de police. Il sera à nouveau présenté devant un magistrat, au mois d'octobre, pour dégradations volontaires, menaces et port d'arme.

Cognac enterre la fusion avec le Rouillacais

■ Le conseil municipal, dont Michel Gourinchas, a voté contre le projet de fusion avec le Rouillacais

■ Un vote décisif qui donne la majorité aux opposants du projet. Et oblige l'État à revoir sa copie.



Le conseil municipal a voté contre le schéma du préfet et la fusion avec le Rouillacais. Le projet est à revoir.

Photo M.-A.B.

Maurice BONTINCK
m.bontinck@charentelibre.fr

Vingt voix contre, neuf pour et une abstention. Le conseil municipal de Cognac s'est lui aussi rangé aux arguments du Rouillacais qui ne voulaient pas intégrer la future agglomération prévue par l'État au 1^{er} janvier 2017. Si le préfet peut encore passer en force (lire ci-dessous), le vote d'hier est un véritable

séisme local et une grande victoire pour les élus et communes du Rouillacais. Parce qu'avec ce vote de la ville-centre, les représentants de plus de la moitié de la population de ce territoire de 80.000 habitants se sont rangés pour des raisons différentes à la volonté du Rouillacais de ne pas fusionner avec GrandCognac, Grande-Champagne et les pays de Jarnac

et Châteauneuf. Le maire Michel Gourinchas a également voté contre, estimant «avoir tout fait pour convaincre les amis rouillacais de venir avec nous». Mais, devant leur refus, il a tranché il y a quinze jours. «Je ne veux pas être celui qui contraint Rouillac à ce mariage forcé qui aurait donné encore plus de ressentiment à la population (du Rouillacais, ndlr) et nous serait revenu comme un boomerang.» Le maire espère qu'«avec le temps, ils viendront».

Son opposition s'est, elle, prononcée pour cette fusion à cinq. «Va-t-elle permettre plus de cohérence, d'efficacité, de peser dans la Nouvelle-Aquitaine? La réponse est oui», a tenté de convaincre Noël Belliot, sans être entendu. De son côté, les deux élus FN n'ont pas pris part au vote, refusant «de cautionner cette sinistre comédie et la disparition de la démocratie de proximité», dixit Isabelle Lassalle.

Charge contre l'État

Dans le camp du non, c'est surtout l'État et la gestion de ces fusions qui sont visés. «Ma position est paradoxale, a lancé Jean-François Hérouard, l'adjoint en charge de l'aménagement durable. Je pense que Rouillac a tort mais je

suis surtout scandalisé par la manière avec laquelle l'État passe outre le vote des élus de la République pour imposer ce schéma. C'est une première inacceptable dans le droit constitutionnel.»

À une exception, les communes du Rouillacais ont toutes voté contre cette fusion mais si Cognac avait voté pour, la fusion aurait pu se faire tout de même... Ce qui fait dire à Romuald Carry, l'adjoint aux sports et «enseignant qui explique les valeurs de la démocratie aux collégiens» que l'État «est en train de bafouer les fondements de la République et de choisir à la place des élus d'un territoire.»

Il y avait donc bien une majorité favorable à cette fusion mais pas sans l'aval du Rouillacais. Une situation résumée par l'adjoint à la culture, Gérard Jouannet: «Il est toujours dangereux de laisser certains décider de faire le bonheur des autres.»

Il reste à peine cinq mois à l'État pour trouver la carte du «bonheur» partagé avant la fusion programmée des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017. Mais on voit mal aujourd'hui comment le Rouillacais passerait à côté de son statut tant désiré de plus petite communauté de communes de la Nouvelle-Aquitaine.

La balle est dans le camp du préfet

Et maintenant? Avec ce vote contre «le mariage à cinq» du conseil municipal de Cognac, les cartes sont totalement rebattues mais ce sera au préfet de décider ou non de renoncer à cette fusion avec le Rouillacais. Deux solutions s'offrent à lui: «La première c'est d'utiliser son 49.3, de passer outre le vote des communes et de ne pas proposer un nouveau schéma», explique Christian Vignaud, le président de la CDC du Rouillacais, évidemment pas favorable à cette option. La seconde est de convoquer à nouveau cette fameuse Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) et de lui proposer un nouveau schéma.

Cette CDCI, composée de 40 élus, doit voter en faveur de ce nouveau schéma à la majorité des deux-tiers. Soit 28 voix. Si le préfet présente un nouveau schéma avec le Rouillacais «indépendant», il faut donc trouver ces 28 voix. Sinon, il doit revoir sa copie et a jusque fin décembre pour trouver cette majorité. Pour mémoire, la CDCI, qui avait validé en mars dernier la carte du préfet, avait voté d'extrême justesse pour une fusion de Rouillac avec les quatre autres collectivités (20 voix pour, 19 contre, une abstention). Un rapport de force déjà très fragile à l'époque et qui a basculé depuis, comme le symbolise le vote du conseil municipal de Cognac hier.

Elles & ils

■ Le feu d'artifice



Photo archives C.B.

de La Croix-Montamette aura bien lieu lundi mais avec une sécurité renforcée suite à l'attentat de Nice. «*Nous allons mettre un double barriérage avec des plots qui ne peuvent pas être déplacés par le choc des véhicules*», a expliqué Jean-François Valegeas, l'adjoint de Cognac, chargé du domaine public. Une réunion à la sous-préfecture avec les autorités a également prévu de mettre en place des «patrouilles mixtes» de la police nationale et municipale. Les organisateurs devront également augmenter le nombre des vigiles.

■ Alexandre Carlier



Le Charentais de 19 ans est désormais le nouveau champion européen de rubik's cube, dans la catégorie 5x5, avec un temps moyen d'une minute et 97 centièmes. Parti pourtant comme l'outsider de cette compétition, il a devancé ses concurrents de plus de deux secondes dans la finale. Il bat par la même occasion le record de France. Le futur étudiant en école d'ingénieur arrive cinquième au 4x4 et quatrième au 3x3. Son prochain objectif est la Coupe du monde, qui aura lieu en 2017.

Le dernier salut de l'artiste Alric M à ses fans et élèves



Alric M (à droite) s'est éteint vendredi. L'ancien du groupe Stellion donnait des cours à Cognac, à la West Rock School comme au lycée Jean-Monnet. Repro CL

L'auteur, compositeur, interprète Alric M s'est éteint vendredi dernier, à l'âge de 54 ans. Ce musicien aguerri, également chanteur et guitariste du groupe cognaçais Stellion, formation qui a connu son heure de gloire dans les années 90, était connu pour son style très technique.

Inspiré aussi bien par Angus Young que par les grands mélodistes ou les bluesmen tel le Révérend Gary Davis, Alain Marchesson de son vrai nom laisse une très importante collection de compositions personnelles. Invité sur la

scène de Cognac Blues Passions en 2006 et 2007, il a pendant de longues années arpenté les scènes du grand ouest de La Baulé Blues en passant par le festival blues de Cahors. Depuis quelque temps, il avait délaissé la scène pour privilégier la composition et l'enseignement dans sa propre école de musique, ainsi qu'à la West-Rock School et au lycée Jean-Monnet où il officiait depuis 2006. Ses fans et ses élèves se souviendront longtemps de cet artiste brillant et attentif. Ses obsèques ont eu lieu ce mardi à Brie.

État d'urgence: tension à l'Assemblée

■ L'Assemblée nationale devait voter hier soir la prolongation de l'état d'urgence à six mois ■ Le texte a été établi dans la discorde par la commission parlementaire

Les députés ont donné hier, en commission, leur feu vert à une prolongation pour six mois de l'état d'urgence après l'attentat de Nice, soit jusqu'à fin janvier 2017, lors d'une réunion partie en vrille sur la fin. La commission des Lois a adopté après un examen express le projet de loi de prorogation, avant son passage à partir de 21H30 dans l'hémicycle de l'Assemblée.

Les débats s'annoncent tendus, alors que cette réunion a donné lieu à un échange d'invectives entre élus LR et PS, provoquant une suspension ordonnée par son président Dominique Raimbourg (PS). Eric Ciotti (LR) a accusé la majorité de vouloir «favoriser les sorties de personnes radicalisées dans la société», après le rejet de ses amendements visant notamment à supprimer toute automaticité de réduction de peine en matière de terrorisme.

Le président de la commission a assuré que «des évolutions» de la majorité étaient «possibles» d'ici



La réunion de la commission parlementaire consacrée à la prolongation de l'état d'urgence a donné lieu à un échange d'invectives entre élus LR et PS. Photo AFP

l'hémicycle ou lors de l'examen au Sénat, sur ces propositions comme sur d'autres.

Mais le ton est monté, des cris ont retenti, des élus LR se sont levés et ont quitté la salle, M. Ciotti récusant être «là pour faire du cinéma». «Vous n'avez rien compris! (...) 234 morts» dans les attentats depuis début 2015, a lâché Pierre Morel-A-L'Huissier (LR).

Lors de la reprise, M. Popelin a critiqué un «incident créé» volontairement par une partie des élus LR pour «faire de la communication et aller dire que nous ne voulons pas protéger les Français» alors que

«nous voulons une loi bien faite». «Ca ne me gêne pas qu'on prenne le risque d'inconstitutionnalité» pour faire passer certaines mesures, avait lancé auparavant Jean-Luc Warsmann (LR). Des divergences sont aussi apparues entre socialistes, Patrick Menucci et Philippe Doucet se montrant prêts à voter certains amendements LR pour ne pas «laisser la droite sénatoriale donner le sentiment qu'elle préserve la sécurité des Français» seule.

Est déjà intégrée au projet de loi la prolongation pour six mois, et non trois comme prévu initialement, de

l'état d'urgence, soit jusqu'à la troisième semaine de janvier 2017.

La droite réclamait «*au minimum six mois*», François Hollande s'était dit hier «*ouvert*» pour aller jusqu'à six mois. Des amendements identiques en ce sens, du rapporteur Pascal Popelin (PS) et des députés LR ont été votés en commission.

L'état d'urgence est en vigueur depuis les attentats du 13 novembre 2015 et a déjà été prolongé à trois reprises. Le record de durée, sans interruption, de l'état d'urgence (près de 8 mois pendant la guerre d'Algérie) est déjà battu.

Des élus LR ont défendu en vain

une prolongation pour un an ou dix mois, au motif que «*la menace est durable*» et que cela permettrait de couvrir les élections de 2017. M. Popelin a vu six mois comme «*une position d'équilibre et de sagesse*».

«*Chacun a en tête les festivités de Noël qui demanderont des précautions particulières*», a déclaré à BFMTV le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen, soulignant que début 2017 «*nous réexaminerons la menace pour voir ce qu'il convient de faire*».

Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a concédé que «*l'état d'urgence n'empêche pas les attentats*» dans tous les cas, mais plaidé que, dans la lutte contre le terrorisme, «*nous priver d'un outil parmi d'autres serait une erreur*».

La possibilité de perquisitions administratives, suspendue en mai, est rétablie par le projet de loi, qui

”

Vous êtes là pour faire du cinéma

visé aussi à autoriser la saisie et l'exploitation des données des ordinateurs et téléphones.

La commission a adopté quelques amendements du rapporteur, faisant notamment passer de 48 à 24 heures le délai dans lequel le juge administratif des référés devra autoriser l'exploitation des données. A aussi été créée une possible retenue de quatre heures pour les personnes perquisitionnées ou présentes sur place.

Daech frappe en Allemagne

Un jeune réfugié afghan, installé en Allemagne depuis un an, a attaqué à la hache les passagers d'un train, en blessant grièvement plusieurs. La police l'a abattu

Le groupe ultraradical Etat islamique (EI) a diffusé hier une vidéo dans laquelle l'auteur de l'attentat à la hache en Allemagne annonce qu'il va passer à l'acte et menace les pays «*infidèles*», un film jugé authentique par Berlin. Dans cette vidéo sous-titrée en arabe diffusée par Amaq, une agence liée à l'EI, le jeune réfugié afghan, présenté comme «*Muhammad Riyad*», apparaît avec un couteau à la main, annonçant en langue pachto qu'il allait mener une «*opération*» en Allemagne et se décrivant comme un «*soldat du califat*».

Dans la vidéo de deux minutes et 20 secondes, l'Afghan de 17 ans affirme que les «*soldats du califat*» attaqueront partout les «*infidèles*», un mot utilisé par l'EI pour désigner notamment les Occidentaux.



Lorsque des passagers ont réussi à tirer le signal d'alarme et à faire arrêter le train, le jeune Afghan en est descendu. Photo AFP

Lundi soir, le jeune homme a grièvement blessé à coups de hache et de couteau plusieurs passagers d'un train régional assurant une liaison entre les villes de Treuchtlingen et Wurtzbourg en Bavière, dans le sud de l'Allemagne. L'agresseur a quitté sa chambre d'Ochsenfurt dans la soirée, est monté dans le train régional et peu après 21H locales (19H GMT) s'est rendu aux toilettes. Il en est ressorti en se précipitant sur les passagers muni d'une hache et d'un couteau, frappant «*de toutes ses for-*

ces» à la tête, selon le ministère bavarois de l'Intérieur. Lorsque des passagers ont réussi à tirer le signal d'alarme et à faire arrêter le train, le jeune Afghan en est descendu. Il s'est rendu à pied dans la localité voisine et a frappé une autre personne se trouvant sur son chemin, avant d'être localisé par la police. Celle-ci a dit l'avoir tué alors qu'il s'élançait vers elle avec ses armes.

C'est la première fois que ce groupe jihadiste endosse la responsabilité d'un attentat en Allemagne.

Un drapeau de l'EI a été retrouvé dans la chambre du jeune Afghan, arrivé en juin 2015 Allemagne.

Personne n'aurait pensé que cela puisse se produire ici: après Paris, Bruxelles et il y a quelques jours seulement Nice, les habitants de Wurtzbourg percevaient le risque jihadiste comme lointain. Il s'est subitement rapproché.

Ville allemande paisible lovée sur les bords du Main, avec ses collines couvertes de vignes dans le nord de la Bavière et ses nombreux touristes, Wurtzbourg, 130.000 habitants, n'a a priori pas le profil pour être le théâtre d'un attentat islamiste.

Tout d'un coup les attentats de Paris, Bruxelles ou Nice le 14 juillet, qui semblaient si loin prennent une autre dimension. «*Pourquoi cela devrait-il frapper les autres et nous épargner*», dit Michelle Uwabor, qui vend des tickets pour des visites en centre-ville aux touristes. Elle s'en prend aux migrants. «*J'ai tout de suite pensé que c'était un réfugié*», lance-t-elle, en se plaignant que le pays soit «*submergé*». «*Nous ne contrôlons plus qui vient en Allemagne*», proteste-t-elle. Ce n'est pas l'avis de Klaus Hamm, 57 ans, qui réside dans la ville voisine d'Ochsenfurt, là où vivait le jeune Afghan. «*Il n'y a jamais eu de problème avec les réfugiés, rien qui retienne l'attention*».

”

Pourquoi cela devrait-il frapper les autres et nous épargner ?

Il indique notamment que de nouvelles attaques se produiront ailleurs.

« Plus que jamais faire bloc » face au terrorisme

SÉCURITÉ Cinq jours après l'attentat de Nice, l'Assemblée nationale devait prolonger hier soir l'état d'urgence de six mois. Avant le vote, Manuel Valls a une nouvelle fois appelé à l'unité



Manuel Valls et Bernard Cazeneuve, sur le perron de l'Élysée, hier. PHOTO BERTRAND GLAY/AFP

La France sort de trois jours de deuil national en hommage aux 84 personnes tuées et 300 blessées le soir du 14 juillet à Nice. 19 étaient encore entre la vie et la mort hier soir. Après cette tuerie, un projet de loi prorogeant l'état d'urgence a été adopté en Conseil des ministres hier matin. Il était examiné dans la soirée au Palais-Bourbon. Manuel Valls a estimé qu'il fallait « plus que jamais faire bloc » face au terrorisme, en ouverture du débat. « Ceux qui promettent qu'on peut tout régler d'un coup de baguette magique mentent aux Français [...]. Je ne laisserai jamais dire qu'il y a des failles là où il n'y en a pas », a-t-il insisté, rappelant une nouvelle fois que la menace était toujours extrêmement élevée, partout sur le territoire.

Prévue par le gouvernement pour trois mois, la prolongation sera portée à six mois (jusqu'à fin janvier 2017 donc), comme le réclamait une partie de la droite, selon le texte adopté dans l'après-midi en commission avec des amendements identiques PS et LR.

Il s'agit de la quatrième prolongation de l'état d'urgence. Le record de durée, sans interruption, de ce régime d'exception, en vigueur depuis les attentats du 13 novembre, est d'ores et déjà battu (près de huit mois pendant la guerre d'Algérie).

Perquisitions administratives

Le suspense était assez faible sur l'issue du vote : la droite ne pouvant « pas ne pas voter pour l'état d'urgence », selon le patron des députés LR, Christian Jacob. Point de suspense non plus au Front de gauche, majoritairement opposé à cette prolongation, selon son chef de file à l'Assemblée, André Chassaigne, « inquiet » des concessions faites à la droite.

Le projet de loi va rétablir les per-

quisitions administratives et permettre d'exploiter les données des ordinateurs et téléphones saisis.

Si Manuel Valls s'est montré ouvert à toute proposition pour « accroître l'efficacité » de l'état d'urgence, pas question d'accepter les centres de rétention préventifs réclamés par Les Républicains, une proposition « au-delà de la ligne rouge » de « l'État de droit », selon le secrétaire d'État aux Relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen.

François Hollande pourrait répliquer à la droite lors d'un déplacement ce matin en Dordogne (lire ci-contre), sur le thème de la réserve opérationnelle.

Hollande en Dordogne ce matin

Le président de la République est attendu aujourd'hui à Saint-Astier, en Dordogne. Il doit se rendre dans la matinée au Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie, pour rencontrer de futurs réservistes actuellement en formation.

Cette visite survient six jours après l'attentat de Nice, à la suite duquel le chef de l'État a manifesté son intention de recourir à la réserve opérationnelle, « pour venir soulager les effectifs de policiers et de gendarmes ». Dans la foulée, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, lançait « un nouvel appel à rejoindre cette réserve opérationnelle pour tous les Français patriotes qui le souhaitent ».

Depuis les attentats de Paris, l'exécutif manifeste un vif intérêt pour ce vivier composé de volontaires et d'anciens professionnels. Au mois de novembre, le gouvernement fixait un objectif de 40 000 réservistes opérationnels au sein des forces armées d'ici à 2019.

Les clichés vont déguster

COGNAC Bien déguster un bon cognac, ce n'est pas la mer à boire. Tour d'horizon des bonnes pratiques

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

C'est fou, toutes les idées reçues qui circulent sur le cognac, et qui plombent sa réputation dans sa patrie d'origine. Voici comment mener une dégustation dans les règles de l'art, mais sans se prendre la tête, avec les conseils de David Boileau, « ambassadeur » du Bureau national interprofessionnel du cognac (Bnic).

1 Nous sommes tous des « Ratatouille » en puissance
Non, la dégustation n'est pas réservée aux esthètes ! « Rassurez-vous, il n'y a rien de compliqué. Il faut casser le carcan dans lequel on a mis ce produit. Déguster est un exercice



Du meilleur au moins bon, le choix du verre est crucial. Le verre ballon est à éviter... PHOTOS ANNE LACAUD

d'humilité. Il n'y a pas de vérité », insiste David Boileau. Chaque personne a sa propre « bibliothèque olfactive », constituée des odeurs qui l'ont marquée.

David Boileau aime l'image du héros du film « Ratatouille », que l'on voit voyager dans ses souvenirs intimes en humant un fumet. « C'est personnel, et très subjectif », note David Boileau, qui note avec regret que l'odorat est « un sens que l'on n'éduque pas ».

2 Pourquoi le verre ballon est une « hérésie »

« On a culturellement l'image du verre ballon qu'il faut chauffer. Ce sont deux hérésies. » Le grand verre ballon ou, pire, le petit verre ballon, agissent comme des cheminées qui font remonter les odeurs en bloc. « On ne sent rien et paf, d'un coup, on ne sent que l'alcool. »

En 2009, le Bnic a rassemblé une galerie d'experts pour déterminer la forme la plus adéquate. Le gagnant est le verre « tulipe ». « Sa forme de chapiteau à l'envers lui permet de

trier les arômes. Ce n'est pas un hasard si c'est le verre utilisé par les maîtres de chai depuis longtemps », explique David Boileau.

Selon lui, plus le « buvant », la partie en contact avec les lèvres, est fine, plus les sensations sont agréables.

3 Chauffer son verre, un mauvais réflexe

Selon David Boileau, le geste de chauffer le liquide dans la paume de sa main remonte à une époque où les flacons étaient stockés dans des endroits frais. Pour libérer les arômes, la température doit être ambiante. Mais pas trop élevée, sinon c'est l'alcool qui prend le dessus ! À moins de le ramener de la cave, il est donc contre-productif de réchauffer son cognac...

4 De l'art de trouver la bonne distance au nez

Au nez, l'approche est différente du vin. Il vaut mieux inspirer furtivement plutôt que prendre une longue bouffée... David Boileau sug-

gère de lever progressivement son verre pour s'arrêter quand on commence à sentir les arômes. « Au premier nez, ça ne sert à rien d'agiter le verre. Cela ajoute des alcools. »

Autre astuce, il ne glisse pas le verre juste sous les narines, mais sur le rebord supérieur du nez. Dans un premier temps, on cherche à « décrire le profil du cognac », selon quatre grandes familles d'arômes : fleuris, fruités, épicés ou boisés. Au deuxième, « on échange » librement, en entrant dans le détail. « Il ne faut pas freiner son imagination. Mais il faut quand même que cela ait du sens. »

5 Trop fort, le cognac ? Pas plus que le whisky !

Bien sûr, le cognac est à 40 degrés d'alcool minimum. Tout comme le whisky, dont la France est la première consommatrice mondiale en volume ! « C'est fort si on le boit cul sec, comme une vodka », reconnaît David Boileau. Lui recommande d'y aller tout en douceur.



David Boileau pose son nez sur le bord supérieur du verre



Pour comparer, il vaut mieux d'abord tout tester au nez

« Quand on boit du vin, on aère beaucoup pour oxyder, libérer les arômes. Sur la première gorgée de cognac, je préconise de bien fermer la bouche et de « mâcher », en salivant beaucoup. Comme il y a pas mal d'acidité et d'amertume, ça picote, on a le côté chaud, mais pas brûlant. »

6 Comment le temps polit le feu de l'alcool

Pourquoi donc la sensation de « feu » de l'alcool est-elle plus forte sur des eaux-de-vie plus jeunes ? Après tout, le degré est le même pour un VS (au moins deux ans d'âge) que pour un XO (au moins six ans).

« On part d'une eau-de-vie qui sort de l'alambic à 70 degrés. Cela diminue chaque année. Ce sont les alcools les plus volatils, les plus dérangeants, qui s'évaporent les premiers. Le temps contribue à polir le cognac », répond David Boileau. La sensation dépend aussi de la manière de « toaster » le bois du fût dans lequel le cognac sera élevé.

7 Les pièges à éviter, les astuces à recommander

Pour une bonne dégustation, il y a des choses à éviter. Une cigarette ou un café modifient les sensations. En revanche, une gorgée d'eau ou du pain régénèrent la bouche entre deux verres. Si on compare plusieurs verres, il vaut mieux les passer tous d'abord au nez avant de les goûter. Ajouter une goutte d'eau dans le verre ? Pourquoi pas, cela peut « ouvrir les arômes ». Autre exercice, frotter une goutte de cognac sur sa main. L'alcool s'évapore, restent les arômes... Comme pour le nez, la deuxième sensation en bouche sera différente de la première, parce que le goût « s'étonne ». « La bouche travaille longtemps. On parle en secondes pour le vin, on peut parler de minutes pour le cognac, qui est de l'essence aromatique de vin. On n'a pas besoin d'en boire beaucoup pour passer un bon moment », souligne David Boileau. Bien déguster implique, par nature, de la modération.

Quelques adresses pour aller plus loin



Stéphane Denis assure des ateliers à la Cognathèque. A.LACAUD

PRATIQUE Les offres pour mener de véritables séances de dégustation sont peu nombreuses. Le Bnic a aussi lancé une application pour les téléphones

Beaucoup de maisons de négoce ont introduit des formules avec dégustation comparative dans leurs circuits de visite. En revanche, il existe assez peu de possibilités pour se familiariser avec la dégustation de cognac en elle-même, de façon neutre. Les professionnels peuvent s'appuyer sur des cours assurés à l'Organisation économique du cognac (Oreco) ou à « l'université des eaux-de-vie » de Segonzac. Pour les particuliers, quelques structures ont mis en place des offres sur mesure.

La Cognathèque, place Jean-Monnet à Cognac, a mis en place

des sessions pour des groupes de 4 à 10 personnes. « Le principe est vraiment de faire découvrir tous les types de cognac. On part de l'histoire, du vignoble, et donc du terroir », expose le gérant, Stéphane Denis. Pour cet exercice, il s'appuie sur le savoir du truculent Jacky Ferrand, un ancien du Bnic.

Les différentes étapes abordent l'influence des crus, celle du bois qui a servi au vieillissement, et puis l'âge. Cela dure 1 h 30, pour un coût de 50 €, ou 40 € pour des groupes à partir de quatre personnes. Contact, 05 45 82 43 31.

La Cognathèque propose aussi

des formules sur mesure, par exemple par marque de cognac. Renseignements au 05 45 82 43 31 ou par courriel, info@cognathque.com.

Le Relais de Saint-Preuil, dans la commune du même nom, en Grande-Champagne, propose également des ateliers dégustations, d'une durée de trois heures. Renseignements sur le site www.relais-de-saint-preuil.fr ou 05 45 80 80 08.

De façon plus souple, le Bnic a créé une « appli » gratuite disponible sur I-Book Store, intitulée « Le cognac ».



La Chambre d'agriculture réfléchit aux utilisations des bords de terre. PHOTO D'ILLUSTRATION/ARCHIVES A. LACAUD

Des berges d'avenir

OUEST CHARENTE

Le syndicat de pays lance un diagnostic pour optimiser l'utilisation des berges

JONATHAN GUÉRIN
j.guerin@sudouest.fr

Il y a dix jours, l'Agence de l'eau Adour-Garonne annonçait que seulement 12 % des eaux du bassin charentais sont en bon état, contre 43 % pour la moyenne nationale. La qualité du fleuve Charente fait donc l'objet de toutes les attentions de par sa qualité. Mais hier, l'Ouest Charente a montré son intérêt pour les terres alentours : le syndicat de pays présidé par Jérôme Sourisseau a décidé de commander un diagnostic pour réfléchir à l'occupation

et l'aménagement des bords de terre. « On parle là des zones de 300 mètres autour des principaux cours d'eau, ce qui revient tout de même à 15 000 hectares », estime le maire de Bourg-Charente.

Concilier écologie et économie

Cette étude a été commandée (et facturée pour 23 000 euros) à la Chambre d'agriculture. « Il s'agit de mettre en avant le territoire avec intelligence », résumait hier Jean-Yves Verhaeghen lors de la signature du marché. Le président du comité de territoire Ouest Charente de la Chambre d'agriculture devrait rendre sa copie en décembre. « Après ça, nous allons voir comment travailler avec les professionnels du secteur, poursuit Jérôme Sourisseau. Les bords de terre peuvent être utilisés pour le maraîchage, les pépiniéristes, l'élevage, l'agroforesterie... »

Des groupes de travail seront

constitués mais l'idée est d'avoir un outil à disposition « pour savoir quoi faire de ces terres ». Elles sont très peu chères, et pourraient être rachetées par les collectivités ou confiées à l'établissement public foncier : des peupleraies, des espaces de pâture ou d'élevages pourraient être créés. Une manière de préserver ces espaces importants sur le plan écologique tout en favorisant l'économie : « Certains producteurs en circuit court atteignent par exemple des chaudières de développement, avance Jean-Yves Verhaeghen. L'installation en bords de terre peut être une piste. » La Chambre d'agriculture imagine ainsi qu'un éleveur de canards préférera la Charente à la Dordogne : il pourra écouler sa production en filière courte (pourquoi pas des écoles), dans un secteur sans concurrence, tout en louant ou achetant ces terrains à moindre coût. Les bords de Charente ont de l'avenir.

CHÂTEAUBERNARD

Ivre et dépité, l'ex-amant brûle deux voitures

Lundi, à 2 heures du matin, une habitante de Châteaubernard alerte la police : sa voiture est en train de brûler devant son domicile, tout près de la gare. Sur place, les fonctionnaires constatent que l'arrière d'un autre véhicule est en feu. Interrogée sur les personnes qui pourraient lui en vouloir, la Castelbernardine de 44 ans révèle que son ancien compagnon, très alcoolisé, est venu la voir la veille et qu'elle l'a mis à la porte.

Lundi matin, deux enquêteurs parviennent à mettre la main sur ce Cognçais de 34 ans. En garde à vue, il reconnaît les dégradations volontaires par moyen dangereux, les insultes et les menaces de mort. En raison d'une peine antérieure non purgée (huit mois pour violences volontaires en réunion), l'incendiaire dort depuis hier à la maison d'arrêt d'Angoulême mais sera jugé en octobre.

ON EN PARLE

Le sort du Manoir de Bois Charente connu à la rentrée

GRAVES-SAINT-AMANT L'avenir de la Maison d'enfants à caractère social sera connu le 15 septembre à 9 heures après un renvoi d'audience au tribunal d'Angoulême (lire notre édition d'hier). Deux associations devraient être candidates à la reprise de cette structure en grande difficulté financière : l'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (Alefpa) et Père le Bideau.

Restrictions d'eau

CHARENTE Les bassins du Né, de l'Auge, du Bief et de la Bonnieure ont franchi leur seuil d'alerte. Le préfet a pris les premières mesures de restrictions, applicables dès aujourd'hui à 8 heures. Elles correspondent au premier des trois stades d'alerte, soit une limitation des prélèvements à 7% du volume estival autorisé.

Un vote qui ouvre la voie à l'autonomie du Rouillacais

POLITIQUE Le vote du Conseil municipal, hier soir, devrait conduire à une Agglo à quatre

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

L'écart aura finalement été assez net. Par 20 voix, hier soir, le Conseil municipal a rejeté le projet du préfet de la Charente calquant le contour de la future Agglo sur celui du Pays Ouest Charente, avec cinq intercommunalités. Neuf élus, dont les six de l'opposition de droite, ont voté pour ; un s'est abstenu. Les deux élus FN avaient décidé de ne pas prendre part au vote.

Ce scrutin devrait définitivement faire pencher la balance vers une révision de la carte intercommunale, comme le souhaitait la Communauté de communes (CdC) du Rouillacais, qui avait mis toute son énergie dans une campagne destinée à rester indépendante. Le premier critère, une majorité des 79 communes contre, était acquis (lire notre édition d'hier). Par son poids démographique, Cognac vient de remplir la deuxième condition : que ces communes représentent plus de la moitié de la population.

« Principe républicain »

L'opposition de droite avait déjà fait connaître sa position en faveur d'une Agglo à cinq. « Il faut franchir un nouveau cap », a plaidé Noël Belliot, estimant ce cadre pertinent en ter-

mes de « cohérence, de solidarité et d'efficacité ». La radicale de gauche Nathalie Lacroix a également voté pour, craignant que le Rouillacais « ne se referme sur lui-même » alors qu'il avait été historiquement novateur dans la constitution de son intercommunalité et celle du Pays Ouest Charente.

« Je pense que Rouillac a tort, mais je suis profondément scandalisé par la possibilité laissée au préfet de passer outre le vote des élus. Je voterai contre, par principe républicain », a annoncé le Vert Jean-François Hérouard, rejoint par Simon Clavurier, Claude Guindet et Romuald Carry. « En tant qu'enseignant, il y a des choses qui me gênent. On demande aux professeurs d'enseigner la morale et le civisme, les valeurs du respect, du mode d'élection, de la démocratie. Là, on est en train de ba-



Une grande partie de la majorité, dont le maire, a rejeté le schéma d'une Agglo à cinq. PHOTO PH.M.

foyer les fondements de la République. Qui sommes-nous pour décider à la place d'élus républicains ? Je laisserai le Rouillacais juger pour son territoire », a scandé ce dernier. « Je vais dans le même sens que Romuald. On n'assure jamais le bon-

heur des gens contre leur avis », a abondé un autre adjoint, Gérard Jouannet.

La fusion des syndicats rejetée

Michel Gourinchas avait gardé pour lui sa position jusque-là. D'où une accusation de Noël Belliot « de manquer de courage politique, ou de faire des calculs politiques pour la future Agglo. Dans les deux cas, ce serait une faute politique majeure ». Le maire dit avoir définitivement fixé son vote « contre » il y a quinze jours, après le Brexit. « Quand on contraint quelqu'un pour son bien, on a tout faux et cela nous revient tel un boomerang. » Il a pointé les rumeurs colportées sur Cognac, selon lesquelles la fusion allait servir à « payer les centres sociaux, le centre aquatique, les impôts de Cognac, récupérer les manouches ». . . « Contraindre le Rouilla-

cais à venir avec nous ne fera qu'amplifier le populisme, la démagogie, la méfiance, le ressentiment. Et ce ne fera que donner encore plus de voix à l'extrême droite », en retient le maire, qui prédit que le Rouillacais « fera son chemin » et peut-être rejoindra l'Agglo de Cognac plus tard. Cela pourrait même être avec le Sud-Charente, qui y réfléchirait.

Il faudra attendre quelques jours pour connaître les résultats définitifs, et voir si le préfet de passer outre, ou s'il soumet une nouvelle carte à la commission départementale de coopération intercommunale. Hier, la commune de Cognac a désavoué un autre point, sur une fusion des syndicats d'eau. La raison est toute autre, comme l'a rappelé Michel Gourinchas. La future Agglo veut se garder la possibilité de gérer en direct l'eau et l'assainissement.

Cognac - Cognacais



Le feu d'artifice sera bien tiré, lundi soir à La Croix Montamette. ARCHIVES ANNE LACAUD

La sécurité renforcée sur le feu d'artifice

FESTIVITÉS Le feu d'artifice de La Croix Montamette sera bien tiré lundi mais des mesures de sécurité supplémentaires seront prises

Michel Gourinchas est clair : « Il n'a jamais été question de supprimer le feu d'artifice de La Croix Montamette. » Difficile, en effet, d'annuler du jour au lendemain une manifestation traditionnelle et populaire qui ramène chaque année quelque 10 000 personnes.

Mais au vu de la tragédie de Nice et de la menace terroriste permanente – « qu'on le veuille ou non, nous sommes en état de guerre », souligne le maire – nécessité était de prendre des mesures appropriées et supplémentaires par rapport à l'habitude pour sécuriser au mieux le lieu. Et permettre au public de profiter, l'esprit relativement tranquille, de ce feu d'artifice qui a cette année été spécialement conçu pour coller à la célébration des 1 000 ans de la

ville, « même si je pense qu'il risque d'y avoir un peu moins de monde cette année », ajoute Michel Gourinchas.

Double barriérage

Une réunion était organisée hier après-midi à la sous-préfecture, à la demande conjointe du maire et du nouveau sous-préfet, Jean-Yves Le Merer, pour déterminer ce plan de sécurité.

Qu'en est-il ressorti ? Il sera mis en place un double barriérage sur la zone. Le premier, de façon traditionnelle, au niveau du restaurant Le Saint-Jacques, de l'autre côté du pont, à Crouin. Mais il sera complété, 30 mètres plus loin, par la mise en place de plots en dur. Cela pour éviter toute intrusion éventuelle d'un véhicule. À cela s'ajoutera, bien évidemment, la présence des forces de l'ordre.

LA FÊTE

Les festivités de La Croix Montamette se dérouleront du vendredi 22 au lundi 25 juillet. Le public pourra profiter de plus de 80 attractions et stands. Vendredi, l'accès aura lieu de 21 à 2 heures ; samedi de 15 à 2 heures ; dimanche, de 15 à 2 heures et lundi de 15 à 2 heures. Lundi, le feu d'artifice est programmé à 23 h 30.

Policiers nationaux mais aussi municipaux seront mobilisés. Enfin, il a été également demandé aux organisateurs de faire appel à plus de vigiles et aux forains d'être attentifs à la sécurité.

Didier Faucard

MERPINS

Un chemin semé d'embûches

Lors du conseil municipal, lundi soir, un collectif d'une dizaine de riverains du chemin des Meuniers s'est invité à la séance pour faire part de leurs reproches quant aux travaux de voirie, réalisés sans que les habitants – une cinquantaine pour la partie de Merpins – n'aient été prévenus ou consultés.

Le maire, Christian Decoodt, et l'adjoint chargé de la voirie, Jean-Yves Thibaud, ont expliqué que cette voirie est mitoyenne avec Cognac qui aurait, seule, décidé des travaux et commandé les entreprises.

30 euros au lieu de 100

Les riverains ont pris la parole pour expliquer que « c'est un véritable champ de mines avec des trous, des bosses et une énorme quantité de graviers. On nous avait promis une réparation de la route, nous attendions un enrobé avec des trottoirs, au lieu de cela, nous avons une route où les



Le collectif de riverains du Chemin des Meuniers. PHOTO C. G.

voitures passent à 90 km/h au lieu de 30 et cela à cause des dos-d'âne qui ont été comblés par les graviers.

La partie financière incombant à la commune s'est élevée à 25 000 euros, cet aménagement revenant environ à 30 euros contre 100 euros pour de l'enrobé. Les élus ont donc conseillé à ces riverains en colère d'aller se plaindre auprès de Michel Gou-

rinchas, le maire de Cognac. « Nous payons nos impôts à Merpins, nous sommes résidents de Merpins et même si l'enrobé est plus cher que les gravillons ce sont des travaux qui se budgètent autant à Cognac qu'à Merpins, c'est à vous d'intervenir auprès du maire de Cognac », ont conclu les membres du collectif.

Colette Guné

Les élus pour une agglomération à cinq

Lundi soir, les élus communautaires du jarnacais se sont retrouvés pour une dernière réunion avant une pause estivale. Parmi les nombreux points abordés, ils ont notamment réitéré leur souhait de voir une future Communauté d'agglomération résultant de la fusion des 5 Communautés de communes de l'ouest Charente. Un souhait qui est passé par le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

La question était une nouvelle et énième fois à l'ordre du jour. « Le point est important si on veut car on ne donne qu'un avis », a confié Annick Franck Martaud, le président, en introduisant le débat. Les élus communautaires ont préféré voter à bulletin secret sur ce point qui n'a jamais fait l'unanimité dans l'assistance. Vingt-et-un d'entre eux se sont prononcés pour le périmètre du préfet et donc pour la fusion des cinq Communautés de communes et 13 ont voté contre.

Pas d'accord avec le préfet

Les élus sont retournés dans l'isoir pour la question de l'eau. Le préfet propose une fusion des syndicats d'eau alors que les élus souhaiteraient une gestion de la compétence eau et assainissement en direct. Bien que Jean-Marc Lacombe, conseiller communautaire, ait évoqué le risque d'une « gestion trop administra-



Les élus du jarnacais se sont prononcés sur la loi Notre à bulletin secret. PHOTO S. C.

tive», les élus se sont prononcés contre la proposition du préfet (29 voix et seulement 5 voix pour).

Le prix des repas en hausse

Parmi les autres points à l'ordre du jour, la création d'une cale d'embarquement en béton avec traverse en bois, au pied aval du moulin de Bas-sac pour les canoës a été validée pour un coût estimé entre 5 000 et 7 000 euros. De nouvelles tarifications pour les services périscolaires ont été entérinées : les repas à la cantine passent de 2,30 à 2,35 euros pour les enfants et de 5 à 5,10 euros pour les adultes, la garderie et le transport du mercredi restent identiques. Concernant le transport des mercredis vers

le centre de loisirs, la Communauté de communes continue de mettre à disposition des minibus et ce sont des agents communaux qui assurent le transport. Les élus ont également validé le plan de financement du nouveau centre de loisirs intercommunal : le coût prévisionnel de l'ouvrage est de 2 444 830 euros, les recettes prévisionnelles sont estimées à 1 090 832 euros. Le président a précisé que le permis de construire était en bonne voie.

Enfin, concernant les projets de la communauté de communes pour l'école de Bourg-Charente, l'appel d'offres a été lancé, les travaux pourraient débuter en octobre.

S. C.

La régionalisation fait l'objet d'un colloque

RÉFLEXION Un débat public, samedi à 15 h 30 au théâtre, conclura deux journées de travail au château de Plassac, organisées par la Confrérie du cognac

MARIE-LAURE GOBIN
ml.gobin@sudouest.fr

Le théâtre du château de Jonzac sera le cadre, samedi à 15 h 30, d'une conférence publique sur le thème « La France et l'Aquitaine, vers un nouveau destin ? De la centralisation à la régionalisation. D'où venons-nous ? Où en sommes-nous ? Vers où aller ? » (1).

Vaste sujet qui sera décliné par différents intervenants sous la forme d'une restitution des travaux qui auront été conduits lors d'un colloque, toute la journée de vendredi ainsi que samedi matin, au Château de Plassac. Ce colloque qui, lui, n'est pas public, est organisé par la Confrérie du cognac, présidée par Gérard Montassier, également président de la Fondation pour la civilisation européenne, écrivain et ancien diplomate (lire ci-contre).

À l'heure de la mondialisation

« Nous sommes une association à vocation éducative et culturelle et nous travaillons sur deux axes qui nous semblent essentiels : la connaissance et la préservation du patrimoine et de l'histoire mais également les questions d'actualité, ce qui va nous réunir à Plassac. Car il faut y voir clair dans notre passé pour comprendre ce qui a fait notre présent, et mettre au point la politique destinée à préparer l'avenir que nous voulons, tout aussi bien dans les domaines politique, économique, social ou culturel », explique celui qui vit dans le département voisin de Charente, à Touzac.

Une réflexion approfondie à tout le moins et, qui sait, peut-être des



Gérard Montassier, président de la Confrérie du Cognac, organisatrice du colloque. PHOTO SOPHIE CARBONNEL

pistes à explorer. Voilà ce que propose Gérard Montassier dans le cadre de ce séminaire de réflexion. D'ailleurs, tous les travaux nés de

« Il faut y voir clair dans notre passé pour comprendre le présent et mettre au point la politique de notre avenir »

de poser des questions aux intervenants et même de débattre, dans la foulée de la restitution de leurs travaux.

Selon Gérard Montassier, « cette réflexion est à mener en prenant toute la dimension du problème qui ne se limite pas aux relations de la France et de l'Aquitaine, ni de la France avec chacune de ses régions,

mais qui concerne aussi les relations de la France et de ses régions avec l'Europe. Et pas n'importe quand, mais à notre époque, celle de la mondialisation. » Il rappelle à ce titre que la Nouvelle Aquitaine est la première de France par sa superficie, 84 000 km², et sa population, 5,9 millions d'habitants. « Elle est aussi la première région agricole d'Europe et la troisième de France en termes de produit intérieur brut (PIB), 158 milliards d'euros. »

Ribambelle d'experts

Pour travailler sur ces thématiques de « La mondialisation et l'Europe », « La France d'hier à aujourd'hui » et « La Région d'aujourd'hui à demain », Gérard Montassier, qui interviendra sur « La mondialisation, une rupture historique, pourquoi, comment, en quoi ? », s'est entouré d'analystes connus pour leur expertise : Jean-Alain Mariotti, ancien président de la Chambre de commerce du Lot-et-Garonne ; Keith Ri-

SA CARRIÈRE

Gérard Montassier est un ancien élève de l'ENA, agrégé de l'Université en Lettres classiques. Sa carrière s'est partagée entre le ministère de la Culture, comme membre du cabinet de Jacques Duhamel et directeur de cabinet de Michel Guy, et comme secrétaire général du Fonds d'intervention culturelle, de 1971 à 1976. Mais aussi les technologies de la communication (il fut secrétaire général du Haut Conseil de l'audiovisuel de 1976 à 1981), et le Quai d'Orsay, où il a représenté la France dans le cadre des Nations unies à Genève et comme consul général à Zurich (de 1982 à 1993). Il est ministre plénipotentiaire. Il a créé en 1995 la Fondation pour la civilisation européenne qu'il préside. Cette fondation a organisé 15 colloques et Universités d'été. C'est aussi une institution pour la promotion de la culture européenne et de l'art de vivre en Europe. Sur un plan plus personnel, Gérard Montassier fut aussi le gendre de Valéry Giscard d'Estaing durant quatre ans.

chardson, journaliste anglais, ancien du « Financial Times » ; l'historien angoumois Jacques Baudet ; Henri Pigeat, ancien président de l'Agence France presse et de l'école de journalisme de Paris ; Jacques Pilet, journaliste suisse, directeur des Affaires internationales du groupe Ringier ; Florent Gaillard, directeur des Archives municipales d'Angoulême et professeur à l'Université de Poitiers ; Joël Aubert, journaliste, directeur et fondateur du magazine d'information *Aqui.fr* ; Jean Petaux, politologue à Sciences Po Bordeaux ; Arnaud Littardi, directeur régional des Affaires culturelles d'Aquitaine.

Mais également Claude Belot, professeur d'Université, maire de Jonzac et président de la Communauté de communes de Haute-Saintonge sur le thème « Qu'attendez-vous de la nouvelle Région ? Opportunités et risques de la régionalisation ».

(1) Entrée libre et gratuite.